



Cotisations 2027

(sans changement par rapport à l'année précédente)

Cotisations annuelles en CHF

Selon les statuts de l'Association suisse Infrastructures communales du 15 juin 2018 (art. 3 et 13).

Membres actifs et membres passifs

<i>Habitants</i>	Villes et communes (tous les secteurs) Services cantonaux qui remplissent des tâches communales	Organisations de coopération intercommunales (généralement un secteur)	Cantons (membres passifs)
100'000 et plus	CHF 12'900	CHF 4'300	CHF 3'600
50'000 – 99'999	CHF 8'500	CHF 3'200	CHF 2'600
20'000 – 49'999	CHF 4'200	CHF 2'300	CHF 1'900
10'000 – 19'999	CHF 2'100	CHF 1'200	CHF 990
5'000 – 9'999	CHF 1'200	CHF 1'100	
Moins de 5'000	CHF 590	CHF 500	

Membres donateurs

Personnes morales :

Petites entreprises et bureaux d'études jusqu'à 10 employés	CHF 1'300
Entreprises jusqu'à 100 employés	CHF 2'600
Entreprises jusqu'à 500 employés	CHF 3'900
Entreprises de plus de 500 employés	CHF 4'900

Personnes physiques :

CHF 90

Membres d'honneur

Libérés du paiement des cotisations

ASIC

*Le centre de compétence des villes et des communes
pour la gestion durable des infrastructures publiques*

L'ASIC est une section de l'Union des villes suisses et
une partenaire de l'Association des Communes Suisses

Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
T 031 356 32 42

info@infrastructures-communales.ch
infrastructures-communales.ch